



L'ensemble des partenaires se sont aujourd'hui déjà positionnés pour attribuer des prix (dotations financières, accompagnements, visibilité, gratuité des frais de tenue de compte, gratuité temporaire du terminal de paiement électronique, ...).

Du côté de la communauté de communes et lors de l'édition de 2022 Charlieu Belmont avait remis 700€ d'aide immobilière à la lauréate du jury final. Pour cette année un prix similaire à celui donné lors des appels à projets commerce pourrait être proposé, soit 1 000€ remis en deux fois (500€ lors du premier mois d'activité puis 500€ au premier anniversaire). Ce prix doit permettre de rembourser le coût d'un loyer de local commercial ou le remboursement d'un emprunt lié à l'achat d'un local.

Les 500€ remis au premier anniversaire seraient conditionnés au fait que le commerce soit toujours ouvert au bout d'un an d'activité.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide l'octroi d'un prix d'une valeur de 1 000 € (dans le cadre d'une aide à l'immobilier) en deux fois (500€ au 1er mois d'activité puis 500€ au 1er anniversaire de l'activité) afin d'aider au paiement des loyers ou au remboursement d'un emprunt immobilier au lauréat de l'édition retenu par le jury (sur justificatif),
- délègue à Monsieur le Président le soin de décerner le prix sur avis préalable du jury,
- dit que la dépense sera prévue au budget principal en fonctionnement.

La Secrétaire de séance  
Représentante de la commune de Le Cergne  
Mme Hélène VAGINAY



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250918-DELIB2025-163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025  
Publication : 25/09/2025